

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 octobre 2024
Délibération N°	11
Date de la convocation	18 octobre 2024
Objet	7.1.7 Budget et comptes - Budget 2024 - Article R423-25 : Communication sur l'exécution budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-11-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Objet : 7.1.7. BUDGET ET COMPTES – BUDGET 2024 – ARTICLE R423-25 : COMMUNICATION SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024

Le 29 Octobre 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n°AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant le budget 2024 et, plus particulièrement, la prévision actualisée du fonds de roulement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver la prévision actualisée de prélèvement sur le fonds de roulement inscrite au budget 2024 pour un montant de 3 785 850 euros, alors que le même budget prévoyait, initialement, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 565 520 euros.

ARTICLE 2

De valider l'exécution budgétaire 2024 présenté comme suit :

- **Compte de résultat prévisionnel 2024**
 - . Produits 121 560 100 €
 - . Charges 118 936 340 €
 - . Résultat prévisionnel (excédent) 2 497 920 €

- **Tableau de financement prévisionnel 2024**
 - . Ressources stables 71 015 050 €
 - . Emplois stables 74 800 900 €
 - . Prélèvement sur le fonds de roulement 3 785 850 €

ARTICLE 3

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA 29/10/2024 – Finances – OS/MH

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-11-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024